

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Comment résorber efficacement les fuites d'eau ?

LE DG de la SEEG, Alain Patrick Kouma, se veut rassurant : le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques est en train de piloter un projet consistant à remplacer les conduites d'eau et à réaliser des extensions de réseau dans les zones les plus affectées par le phénomène.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA problématique des fuites d'eau dans le Grand Libreville, entre autres, a contraint la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) à mettre sur pied une brigade bleue. L'unité financée à plus de 500 millions de FCFA fait cependant

«Ce qu'il faut savoir, c'est que les pertes en eau sur l'ensemble du Grand Libreville ne se localisent pas seulement sur le réseau de distribution.

À la faveur du café presse organisé dernièrement dans le cadre de la vulgarisation du plan d'urgence 2020, le directeur général de la SEEG, Alain Patrick Kouma, a tenu à rassurer : ce service est opérationnel de façon régulière. Et ce, dans le but de limiter les fuites sur le réseau de

distribution, de sorte à apporter davantage d'eau dans les ménages qui en sont dépourvus. "Ce qu'il faut savoir, c'est que les pertes en eau sur l'ensemble du Grand Libreville ne se localisent pas seulement sur le réseau de distribution. D'autant que ces fuites surviennent également après compteur. Malheureusement, ces après-compteurs qui s'étendent parfois sur de longues distances, sont très souvent réalisés avec une tuyauterie qui n'est pas nécessairement de bonne facture", a-t-il argué. Et le DG Kouma de rassurer sur le fait que des solutions efficaces au problème de fuites d'eau sont actuellement envisagées par le gouvernement. Aussi, le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques est-il en train de piloter un projet consistant à remplacer les conduites d'eau et à réaliser des extensions de réseau dans les zones les plus affectées par le

phénomène. L'autre aléa rencontré par les agents de la Brigade bleue est le problème d'accès de sa logistique dans les zones d'intervention. Pour le manager général de la SEEG, lorsqu'on parle d'accès, on a à l'esprit des routes carrossables. Selon lui, dans ces conditions, la résorption du problème exige donc une synergie entre différents acteurs. Parmi lesquels le ministre des TP.



Photo: DR/L'Union

Alain Patrick Kouma se veut rassurant sur les solutions à apporter à ce problème.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Date de lancement : 17 septembre 2020
Appel d'offres : N°003/MCPMEI/CAB/2020
Nom du projet : Fourniture de 12 pick up double cabine
Source de financement : Etat gabonais Exercice 2020

1. OBJET

Le Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie lance un appel d'offres pour la fourniture de douze (12) pick up double cabine.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en un lot unique.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité l'article 93 du décret N°0027/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant codes des Marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATIONS

En applications des dispositions des articles 89 à 92 du code des Marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux attributions du marché, de leurs capacités juridique, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300.000 FCFA.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires à l'adresse suivante :

Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie
Cabinet du Ministre
Immeuble les 4 Perles à Batterie IV
BP 2256 Libreville / GABON - Tél. : 062 997 599
cabmincommerce241@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 07 octobre 2020 à 09H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant HT de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogations aux dispositions de l'article 100 du code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présent le 07 octobre 2020 à 10H00 dans la salle de réunion du cabinet du Ministre.

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Le Ministre du Commerce,
des Petites et Moyennes Entreprises et de
l'Industrie

Hugues MBADINGA MADRYA